

DESTINATAIRE  
**Animateur  
Cadre**

PUBLIC  
**À partir  
de 3 ans**

THÈME  
**Bouger**

## FICHE TECHNIQUE

Par William Gassien



# Organiser une sortie à la piscine (2)

**Quelques conseils d'organisation pour que la sortie à la piscine se passe sans problème, avant, pendant et après la baignade.**

### Les vestiaires

- Dans le cas de jeunes enfants (3 à 6 ans), les vestiaires peuvent être mixtes, mais à aucun moment ces enfants ne doivent être laissés sans surveillance. Pour les plus de 6 ans, la mixité des groupes et la préservation de l'intimité nécessitent des vestiaires séparés par sexe. Si ce n'est pas possible, il appartiendra à l'animateur d'adopter la solution la mieux adaptée à la situation (utilisation des cabines individuelles, des toilettes...).
- Prévoir suffisamment d'adultes dans chaque vestiaire pour que déshabillage, séchage et habillage s'effectuent correctement, dans le calme, en toute sécurité et assez rapidement. Le temps passé dans les vestiaires doit permettre le changement de tenue sans empiéter de manière excessive sur les activités.
- Attention, les vestiaires peuvent être le lieu de comportements agressifs, voire de maltraitance. La présence de l'animateur permettra alors d'assurer la sécurité de tous les enfants.
- Enfin, on peut profiter du déshabillage pour apprendre aux enfants à ranger leurs effets. Par exemple, les vêtements seront accrochés et les chaussures seront rangées sous les bancs. On gagnera ainsi un temps précieux au moment de se rhabiller !

### Avant d'accéder au bassin

- Pour éviter des arrêts intempestifs pendant les activités de baignade, faire passer les en-

fants aux toilettes avant d'accéder au bassin. Insister également sur l'importance de la douche : pas seulement pour se mouiller mais aussi pour se laver avant d'entrer dans l'eau. Compter ensuite les enfants et ne rentrer dans la partie piscine qu'avec l'ensemble du groupe, un adulte devant et un en dernière position. On doit se déplacer sans courir.

### L'arrivée au bord du bassin

- Réunir tous les enfants au point de rassemblement (bancs côté petit bain par exemple). Constituer les groupes : chaque adulte a une liste nominative des élèves qui lui sont confiés. Chaque animateur doit alors mémoriser le nombre d'enfants placés sous sa responsabilité. Surtout ne jamais laisser un enfant sans surveillance au bord du bassin.
- Au sein de chaque groupe, constituer des binômes éventuellement par affinités (chaque enfant est chargé de signaler à un adulte tout problème rencontré par son camarade dans l'eau et vice-versa) et rappeler l'exigence de surveillance qui en découle.
- Avant de mettre les enfants à l'eau, s'assurer de la présence du maître nageur de surveillance au bord du bassin et de son attention. Dans tous les cas, respecter la règle suivante : pas de maître nageur sauveteur = pas d'enfant dans l'eau.
- Chaque adulte responsable de groupe doit avoir une perche à portée de main. Le matériel nécessaire au déroulement de l'activité a dû être prévu à l'avance. Si ce n'est pas le cas, l'animateur doit se rendre avec tout son groupe dans le local ou demander à un accompagnant d'aller lui chercher le matériel. À aucun moment, son groupe ne doit se trouver hors de sa surveillance.



- Chaque encadrant doit préciser aux enfants l'espace d'évolution dans le bassin puis les compter avant de les mettre à l'eau.

### La mise à l'eau

- L'effectif maximal est de 40 enfants dans l'eau s'ils ont plus de 6 ans et de 20 enfants s'ils ont moins de 6 ans. Ces effectifs sont à moduler en fonction des impératifs de sécurité et de surveillance. Le responsable du groupe doit s'assurer de la présence d'un animateur pour 8 enfants dans l'eau et au minimum d'un animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans. En règle générale, si les enfants n'ont pas pied, le responsable du groupe doit se trouver hors du bassin, muni d'une perche. En petite profondeur, celui-ci peut être dans l'eau, à condition de se trouver dos à la profondeur et d'avoir l'ensemble du groupe devant lui. Une règle est essentielle : on doit voir tous les enfants simultanément d'un seul regard. Attention car l'existence d'un service de surveillance local ne décharge pas l'encadrement et la direction du centre de leur responsabilité.
- Être vigilant lors des entrées dans l'eau pour éviter aux enfants de heurter le bord du bassin. Enfin, adapter les zones d'évolution (petit bassin, petit bain, grand bain) au niveau des enfants. Si, pour un exercice en grande profondeur (plongeon ou recherche d'un objet au fond par exemple), une partie du groupe est en observation au bord de l'eau, les enfants doivent être assis à proximité de l'animateur avec interdiction de se déplacer ou de se pousser. Ce temps doit être court (pour éviter le refroidissement). Ne jamais proposer un exercice difficile à deux enfants en même temps, mais plutôt l'un après l'autre. Attendre toujours, avant d'inviter un deuxième enfant à agir, que le premier ait regagné le bord et s'y soit correctement agrippé.
- Il ne faut jamais admettre chez les enfants de comportements qui pourraient nuire à leur sécurité ou à celle du groupe. Pour autant, il est conseillé d'éviter d'équiper les enfants d'éléments de sécurité fixes (ceintures) : les réserver à des moments ou à des exercices particuliers (comme des déplacements dans une ligne d'eau éloignée des murs en moyenne ou grande profondeur). La ceinture a en effet le défaut, chez le débutant, de renforcer ses attitudes de « terrien » et de nuire à une recherche de position conforme à celle du nageur (position horizontale, tête dans l'eau,

jambes équilibrantes). Il est préférable d'utiliser les équipements mobiles : frites, planches, ballons, tapis... plus intéressants sur le plan pédagogique.

- En cas de sortie d'eau ponctuelle d'un enfant pour aller aux toilettes par exemple, un animateur doit le prendre en charge. Ce déplacement ne peut se faire que si le responsable du groupe en est informé. Il sera averti également du retour de l'enfant dans l'eau. D'une manière générale, un animateur peut se tenir prêt à intervenir en cas de besoin (toilettes, apport de matériel, surveillance d'enfants qui ne se baignent pas ou ne se sentent pas bien, etc.). Il doit être nommément désigné par écrit sur la feuille de présences remise au MNS de surveillance ou au directeur de la piscine au début de la séance.
- Pendant le bain, tout signe anormal (tremblement, pâleur, blouissement des lèvres...) doit provoquer aussitôt la sortie du bain. L'enfant ne sera pas remis à l'eau même s'il le demande. Les parents seront avertis le jour même par le responsable du groupe et l'enfant devra être suivi lors de la séance suivante.

### Le retour dans les vestiaires

- À la fin de la séance, rassembler les enfants et les compter avant de quitter le bassin. Ranger le matériel avec l'aide des enfants. Se rendre avec le groupe entier dans les vestiaires. Un adulte se place en tête, un autre ferme la marche. Bloquer les accès au bassin. Faire se doucher les enfants (qu'ils n'oublient pas leur savon, leur bonnet ou leur maillot sous les douches). Se partager la surveillance pour le rhabillage et se relayer pour bloquer les accès au bassin et à la sortie. Compter les enfants et ne quitter les vestiaires qu'accompagné de tout le groupe. Un adulte sort le dernier après avoir vérifié que personne n'a rien oublié.

### La sortie de la piscine

- Regrouper les enfants et s'assurer que tous ont une collation, sont correctement habillés et ont un bonnet en saison froide. Les compter puis les faire sortir rangés, encadrés à l'avant et à l'arrière par un adulte. Compter de nouveau les enfants dans le bus, avant qu'il ne démarre.